

# MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE  
433, route du Prieuré  
Tél. : 04 50 77 90 87  
Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : [mairie@chene-en-semine.fr](mailto:mairie@chene-en-semine.fr)  
Site : [www.chene-en-semine.fr](http://www.chene-en-semine.fr)

## COMPTE RENDU DE REUNION DU 18 JANVIER 2022

*Convocation du 12 janvier 2022*

**PRESENTS** : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, David Jordan, Gérard Mouillet, Loïc Besset, Sébastien Cotterlaz-Rannard, Aurélie Stéphanie, Carine Messier, Isabelle Seïnera*

**ABSENT EXCUSÉ** : *Olivier Thévenet*

Secrétaire de séance : Mme Carine Messier

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

### **SYANE**

#### **Convention fibre optique**

Monsieur le Maire donne lecture des projets de conventions établis par la société COVAGE Haute-Savoie.

Ces conventions ont pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion et de remplacement des lignes pour les bâtiments communaux « ancien Presbytère » route du Prieuré, « ancien Prieuré » allée Bastian et ainsi permettre à chaque locataire le raccordement à la fibre optique. La signature de ces conventions n'implique aucune contrepartie financière de la part du propriétaire des immeubles. Le conseil émet un avis favorable.

#### **Convention pour l'installation de pose d'armoire pour la fibre optique**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire du terrain cadastré section ZA n° 81 au lieu-dit « La Crelaz » sur lequel le SYANE envisage d'implanter une armoire de rue dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique. Lecture est faite du projet de convention proposé par le SYANE qui a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain relevant du domaine public de la collectivité, auprès du SYANE, en vue de son affectation à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge. Le transfert de gestion au profit du SYANE se fait à titre gratuit. Le conseil émet un avis favorable

## **Plan de financement pour l'éclairage public d'Arjon, Essertoux, Les Cardinats, giratoire**

Présentation du plan de financement proposé par le SYANE pour les travaux de mise en place d'éclairage led dans les hameaux d'Arjon et Essertoux, les Cardinats et du futur giratoire aux Cardinats.

le plan de financement est défini comme suit :

montant global des travaux estimé à	<b>110 558.30 €</b>
participation financière communale s'élevant à	<b>68 816.50 €</b>
honoraires s'élevant à	<b>3 316.75 €</b>

détail de la participation communale :

Giratoire	30 350.91 €
Les Cardinats	16 293.85 €
Essertoux	11 085.87 €
Arjon	11 085.87 €

La différence étant pris en charge par le SYANE soit 41 741.80 €. Le conseil approuve le plan de financement et s'engage à verser la participation communale sous forme de fonds propres.

Mr le Maire fait part au conseil des dernières informations concernant le futur lotissement « Les Milières ». Un protocole d'accord concernant le financement du giratoire et de l'aménagement de la voirie avait été signé avec le propriétaire du terrain et un promoteur qui a souhaité ne pas donner suite à l'opération. Aujourd'hui, le dossier est en attente d'un nouveau promoteur avec lequel il faudra renégocier les conditions précédemment actées. En cas de désaccord, la création du giratoire donnant accès aux lotissements sera annulée.

## **DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE**

Le Maire donne lecture d'une demande de dérogation scolaire. En accord avec les maires de Francens, Saint Germain sur Rhône et le président du SIVU, les demandes seront désormais traitées par le Comité.

## **TARIFS ET DUREE CONCESSION CIMETIERE**

Une famille souhaite renouveler leur concession en plein terre pour une durée de 15 ans. Le conseil émet un avis défavorable.

## **IMPAYES LOYERS**

Le sujet sera étudié lors d'un prochain conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Programme d'actions 2022 : après accord du Technicien forestier, le programme est reporté en 2023.

ZAC de la Croisée : la construction d'un nouveau bâtiment va être lancée. Il sera composé de locaux commerciaux, bureaux et un logement de fonction. Les places de stationnement en extérieur étant insuffisantes, une modification du permis a été nécessaire pour la création d'un parking souterrain.

Station-service : le gestionnaire de la station AVIA a le projet de s'installer en bordure de la RD 1508, sur une partie des terrains situés derrière les bureaux de la C.C.U.R. Projet acté au P.L.U.I. L'aménagement du terrain sera fait aux mêmes conditions que ceux de la ZAC de la Croisée (respect d'un cahier des charges et bail à construction d'une durée de 70 ans).

Un des terrains appartenant à la commune, le Maire propose de vendre cette parcelle à la C.C.U.R., au prix de 6 € du m<sup>2</sup> (prix d'achat des terrains de la future ZAC III) - remarque sur le prix de vente trop faible. Après discussion, le projet est proposé au vote :

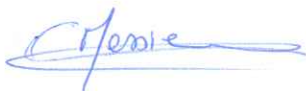
installation de la station-service : 2 voix contre 8 voix pour  
vente du terrain : 1 voix contre 9 voix pour

Demande de stage : du 28 février au 19 mars, Clarisse Messier effectuera un stage en mairie.

Projet 2022 : installation d'un container à cartons vers le hangar, 6 places de parking sur la place d'Arjon.

Clôture de la séance : 20 h 30

La secrétaire de séance  
Carine MESSIER



Le Maire  
Paul RANNARD



## TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2022/01/01	CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES A TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE SOCIÉTÉ COVAGE/COMMUNE
2022/01/02	CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU DOMAINE DE LA COLLECTIVITÉ DE CHÊNE EN SEMINE AU PROFIT DU SYANE
2022/01/03	TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS